

# Bilan du VaccinAntiCrise et cap sur la transmission d'entreprise

Initié en mai 2009 par la Chambre de Commerce, comment le VaccinAntiCrise a-t-il aidé les entreprises ? C'est la question que nous avons posée à Laurent Koener, attaché au sein de l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce. Il nous parle également d'un nouveau projet : la transmission d'entreprise.



Laurent Koener, attaché au sein de l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce.

## Quel bilan tirez-vous un peu plus d'un an après la mise en place du VaccinAntiCrise ?

Pour mémoire, le VaccinAntiCrise a été créé pour aider les entreprises touchées ou susceptibles d'être touchées par la crise économique. En termes de résultats, les demandes « d'aides » ont été nombreuses, dépassant les 200 prises de contact, mais la plupart des requérants n'étaient pas éligibles stricto sensu pour des raisons de se trouver déjà en difficultés bien avant le 1<sup>er</sup> juillet

2008. Il faut signaler aussi qu'une grande partie des entreprises ont attendu trop longtemps et se trouvent souvent de facto en état de « faillite ». Pour les dossiers non éligibles au VaccinAntiCrise, il faut néanmoins mettre en exergue que nous avons quand même pu orienter et conseiller ces entreprises en dehors du programme. Jusqu'à présent, nous avons analysé quarante dossiers. Sur ce nombre, une seule faillite est à déplorer. Aujourd'hui, il y a sept missions réparties entre la Chambre de Commerce, principa-

lement dans le secteur tertiaire, et la Chambre des Métiers, qui traite les trois dossiers qui concernent les entreprises artisanales.

## Quarante dossiers analysés et sept missions, vous attendiez-vous à ces chiffres ?

Nous nous attendions plus ou moins à ce nombre de dossiers, mais c'est le nombre de missions que nous aurions souhaité supérieur. Comme je l'ai déjà évoqué, la plupart des dossiers émanait d'entreprises en très grande difficulté financière, qui

avaient déjà de graves problèmes avant la crise ou de TPE, donc qui ne pouvaient pas être éligibles. Quant à notre site, il totalise jusqu'à présent quelque 7.000 visiteurs, ce qui signifie que l'initiative intéresse.

## Avez-vous noté des différences entre les dossiers que vous recevez aujourd'hui et ceux du début ?

Les secteurs d'activité étaient différents. Au début, ils concernaient des entreprises issues des secteurs

artisanat, industriel, petits commerces, horeca, services informatiques et logistique. Les dossiers récents concernent plus des entreprises de l'artisanat employant entre 40 et 155 personnes, ce qui prouve que la crise sévit toujours.

## **Votre nouveau cheval de bataille est la transmission d'entreprise...**

En effet, la transmission d'entreprise est un sujet sur lequel la Chambre de Commerce a prévu d'entreprendre une sensibilisation importante vers les chefs d'entreprise qui ont aujourd'hui 45-50 ans. Ce projet a débuté en juin 2010 avec l'événement *Cap sur la transmission d'entreprise* organisé dans le cadre de la refonte de la bourse d'entreprise et du programme BusinessMentoring où une table ronde sur le thème *Céder ou reprendre une entreprise : comment faire ?* a réuni autour de 200 participants et plusieurs spécialistes et témoins-clés.

D'ici une douzaine d'années, on estime qu'il y aura environ 300 entreprises à transmettre annuellement. C'est énorme. Il est donc de notre devoir de faire prendre conscience aux dirigeants de ces entreprises que la transmission se prépare et qu'elle nécessite quelques étapes obligatoires, sachant qu'il faut en moyenne entre 2 et 10 ans pour transmettre une entreprise. Au Luxembourg, peut-être plus qu'ailleurs puisque le pays est petit, les chefs d'entreprise sont encore plus frileux, craignant d'exposer leurs intentions en vue des conséquences néfastes qu'une annonce de cession pourrait avoir auprès de

leurs clients, fournisseurs, et de leur personnel... De plus, l'élément foncier entre en ligne de compte également au Luxembourg car la valeur vénale d'un bien dépasse souvent de loin l'actif immobilisé et entraîne par voie de conséquence et en cas d'absence d'un repreneur souvent la fermeture de l'entreprise. Nous sommes là face à un problème de disparition pure et simple d'entreprises luxembourgeoises.

## **Et quid de l'actuelle bourse d'entreprises ?**

La bourse interrégionale mise en place par notre Chambre de Commerce et celles de Namur, du Luxembourg belge et de Meurthe-et-Moselle était jusqu'à présent un simple outil informatique permettant aux cédants et futurs repreneurs de se faire connaître et d'entamer les premiers contacts. Actuellement, nous réalisons une refonte complète de celle-ci afin de dynamiser l'outil et de l'adapter à notre projet, c'est-à-dire constituer une plate-forme neutre garantissant la confidentialité des cédants et des repreneurs, plate-forme qui permettrait également aux personnes concernées par la cession/reprise des entreprises telles que les experts, banquiers... d'encadrer les deux parties au cours de la transmission. Ce nouvel outil sera opérationnel fin de cette année et impliquera quatre pays, de manière à avoir une visée internationale.

## **Pour conclure en quelques mots...**

Plus que pour la création d'une entreprise, la transmission fait entrer en ligne de compte des paramètres

émotionnels. L'entreprise a une vie, une histoire et, pour la poursuivre, il faut que la reprise soit très bien préparée. Et donc il faut du temps. A bon entendeur... ☑

**Propos recueillis par Isabelle Couset**

“ Il est de notre devoir de faire prendre conscience aux dirigeants de ces entreprises que la transmission se prépare et qu'elle nécessite quelques étapes obligatoires, sachant qu'il faut en moyenne entre 2 et 10 ans pour transmettre une entreprise ”